



## Prime pour étudiants

Une prime est accordée aux étudiants de la commune de Putscheid qui ont passé avec succès leur examen dans une ou deux des 4 catégories énumérées ci-dessous pendant l'année scolaire 2023-2024. Le montant des primes a été fixé par le conseil communal de Putscheid en date du 24.05.2019

**Catégorie 1:           étudiants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique**

Diplôme de fin d'études secondaires classiques	250€
Diplôme de fin d'études générales	250€
Diplôme de technicien (DT)	250€
Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)	250€
Certificat de capacité professionnelle (CCP)	250€

**Catégorie 2:           étudiants poursuivant des études post-secondaires non-universitaires**

Diplôme/certificat d'études post-secondaires non universitaires (BTS)	125€
---	------

**Catégorie 3:           étudiants poursuivant des études post-secondaires universitaires**

Diplôme/certificat d'études universitaires (Bachelor / Master)	125€
--	------

**Catégorie 4:           étudiants de l'enseignement musical**

Diplôme du 1 <sup>er</sup> Prix/Diplôme supérieur (instrument ou chant)	125€
---	------

Les demandes de subside ainsi que les documents annexés sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins pour le 31.12.2024 au plus tard.



Au collège des bourgmestre et  
échevins de la commune de Putscheid  
7, Veinerstrooss  
L-9462 Putscheid

## DEMANDE D'UNE PRIME D'ENCOURAGEMENT

Année scolaire 2023/2024

Je soussigné(e)

\_\_\_\_\_

Nom et prénom

\_\_\_\_\_

Adresse

\_\_\_\_\_

Téléphone / Email

\_\_\_\_\_

Banque (Code BIC)

\_\_\_\_\_

Compte bancaire (IBAN)

prie l'administration communale de Putscheid de bien vouloir m'accorder une  
prime d'encouragement.

En annexe :

- Copie du diplôme/certificat

\_\_\_\_\_

Signature